



AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, directrice générale, **QUE** :

Le conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 10 septembre 2018, un premier projet de règlement omnibus numéro 333-2018 modifiant les règlements originaux numéro 064-1989-06 et 060-1989-02, intitulé respectivement « Règlement administratif d'urbanisme » et « Règlement de zonage », afin d'y inclure respectivement; de nouvelles normes actualisées de sanctions, pénalités et recours; de nouvelles définitions pour les termes « cour avant » et « cour arrière »; pour y ajouter les constructions de piscines dans les usages autorisés et une nouvelle définition pour le terme « agrotouristique » pour y être ajouté dans la section des usages permis dans la zone RC.

Une séance de consultation publique sera tenue en salle du sous-sol de l'école Germain-Caron située au 490, rue Principale, le mardi 9 octobre 2018 à 19 heures.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué de même que les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

On peut prendre connaissance du projet au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

donné à Saint-Didace
ce 14^{ième} jour de septembre
de l'an deux mille dix-huit.

Chantale Dufort
directrice générale